



28.09.2008 – 18:15 Uhr

Votations populaires sur la protection contre le tabagisme passif - La population ne veut pas d'exception à la protection contre le tabagisme passif

Berne (ots) -

Les votants des cantons de Zurich et de Bâle-Ville approuvent les établissements publics sans fumée et refusent les réglementations d'exception en matière de protection contre la fumée passive. La Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire suisse, l'Association pour la prévention du tabagisme, la Fondation suisse de cardiologie et l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies attendent des chambres fédérales qu'elles tiennent compte des décisions claires, prononcées lors de huit scrutins cantonaux, en renonçant à tout établissement fumeur lors de l'élimination des divergences.

Dans les cantons de Zurich et de Bâle-Ville, la population a clairement approuvé aujourd'hui la protection contre le tabagisme passif dans les lieux publics. La Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire suisse, l'Association pour la prévention du tabagisme, la Fondation suisse de cardiologie et l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies se réjouissent de ces décisions populaires. Elles estiment que le refus dans le canton de Nidwald ne concerne pas une protection efficace contre le tabagisme passif, mais qu'il exprime plutôt l'envie d'une solution uniforme au plan national.

Pour des établissements publics sans fumée

Le peuple suisse s'est déjà prononcé dans huit cantons (TI, SO, GR, AR, GE, UR, ZH, BS) pour des cafés, des restaurants et des bars sans fumée, et ce à une nette majorité (jusqu'à 79 % de "oui"). Dans quatre autres cantons (BE, FR, VD, VS), le Parlement a approuvé une protection efficace contre la fumée passive dans les lieux publics. Le souverain continue à vouloir des réglementations uniformes et efficaces, en refusant les exceptions du style de celles débattues dans le canton de Zurich.

Signal clair au Conseil national et au Conseil des Etats

L'autorisation d'établissements fumeurs nuit à la protection contre la fumée passive, fausse la concurrence et ouvre la porte à l'arbitraire et à la bureaucratie. Une loi fédérale comprenant des réglementations d'exception empêche la protection efficace des travailleurs et ne prend pas au sérieux les décisions cantonales. La Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire suisse, l'Association pour la prévention du tabagisme, la Fondation suisse de cardiologie et l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies appellent aux chambres fédérales pour qu'elles tiennent compte de la volonté des cantons et de la population en mettant en place la réglementation nationale tant attendue, sans exception, en matière de protection contre le tabagisme passif.

Contact:

Nicole Bulliard
chargée de communication dans le domaine de la prévention
Ligue suisse contre le cancer
Tél. : +41/31/389'91'57

Otto Piller
président de la Ligue pulmonaire suisse
Mobile. : +41/79/247'34'80

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002271/100570434> abgerufen werden.